RENAULT TRUCKS

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

N° 20261416

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 13/04/2027

Je soussigné :

- station agréée par le constructeur :

COPAVI
Distributeur Réparateur agréé
Renault Trucks
118, av Foch - BP 198 - 94005 CRETEIL
Tél: 01 48 98 29 00 - Fax:01 48 98 28 01
Siret: 348 742 792 000 24

- adresse :

- vérificateur : O. GRUCELSKI

atteste que le système de limitation ou le limitateur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limitateur : 90 km/h

- Véhicule : N2 BZ-452-BY

- Marque : RENAULT -TRUCKS

- Type : 44AGD3MOD2MAJS

- N° de série (N° VIN) VF6 44AGDO 0000035 97

Fait le : 14/04/2026

Lieu : CRETEIL

Code du plombage : F310

Signature du vérificateur :

COPAVI
Distri... agréé
118, ...
Tél: 01 ... 28 01
et 348 ...

(1) Date attestation + 1 an :

Exemplaire à conserver avec les papiers du véhicule

Réf. : 50 00 269 006